Accusé de réception en préfecture
049-200059475-20210916-129-2021-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021

129-2021

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

Dénominations de voies Vihiers et Saint Hilaire du Bois

Convocation du
10 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice
35

Conseillers présents
30

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 23.09.2021.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le dix septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, Mme BAUDONNIERE , M. ALGOET,M. HUMEAU, M. BREVET, Mme BREVET, Mme CRAMOIS, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, Mme MARTIN , Mme ROY, Mme HUBLAIN, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MATIGNON, M. DALLOZ , M. PERCHER,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. ALIANE, Mme CADU , Mme ILLAN,

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme FONTAINE, M.GROLLEAU,

Secrétaire de séance : Mme CRAMOIS

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes sur les communes déléguées de Vihiers et Saint-Hilaire-du-Bois :

- la rue de la Cure Notre-Dame à Vihiers comporte un décochement qui crée une discontinuité dans son parcours. Aussi, il est proposé de renommer la portion de cette rue entre la rue Nationale et la rue de la Madeleine « rue Isidore DESSEPME» en hommage à ce curé de Vihiers qui fit construire l'église Saint-Nicolas actuelle de 1874 à 1876.

- la rue David d'Angers à Vihiers est coupée en deux par la place Charles de Gaulle. Aussi, il est proposé, afin de bien identifier la limite de la voie et d'améliorer la lisibilité de la numérotation, de renommer la portion de cette rue entre la place Charles de Gaulle et la place Saint-Nicolas « rue Pierre BARILLET (1923-2019) » en hommage à cet auteur de théâtre et romancier français dont les obsèques ont eu lieu au cimetière de Vihiers.

- deux maisons individuelles sont en cours de construction sur des parcelles situées actuellement chemin de la Grosse Motte à Saint-Hilaire-du-Bois. Pour plus de cohérence, il est proposé de prolonger le chemin du Moulin Saint-Martin jusqu'au bout du chemin de la Grosse Motte qui se trouve dans sa continuité sans réel obstacle physique et de renommer la portion de voie entre la rue de Saint-Hilaire et l'actuel chemin de la Grosse Motte « rue Guy BONNET » en hommage à ce jeune infirmier militaire tué en Algérie le 7 octobre 1960 au cours d'une mission humanitaire.

- la voie entre l'avenue de Verdun et le croisement D 748/D156 qui marque la limite entre Vihiers et Montilliers n'est pas dénommée ni numérotée. Il est donc proposé de nommer cette voie, en accord avec la Commune de Montilliers, « rue des Cèdres », ce nom apparaissant notamment sur la cartographie OpenStreetMap.

- la rue du Marquis de Contades à Vihiers est coupée en deux par la place du Comte de Maupassant. Aussi, il est proposé, afin de bien identifier la limite de la voie et d'améliorer la lisibilité de la numérotation, de renommer la portion de cette rue entre la place du Comte de Maupassant et la rue Saint-Nicolas « rue Gustave BARRÉ » en hommage au fondateur en 1906 de l'Union Vihiersoise (ancêtre du foyer laïque) qui avait donné son nom à l'école primaire publique de Vihiers (aujourd'hui école Camille Claudel).

- la rue du Minage à Vihiers est coupée en deux par la place du Minage. Aussi, il est proposé, afin de bien identifier la limite de la voie et d'améliorer la lisibilité de la numérotation de renommer la portion de cette rue entre la Montée Saint-Michel et la place Saint-Nicolas « rue Eugène SIDAINE» en hommage à cet ancien maire de Vihiers dont le mandat (1895 à 1900) a été marqué notamment par l'extension des marchés en 1896 (marchés aux bœufs gras).

Accusé de réception en préfecture
049-200059475-20210916-129-2021-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021

- par ailleurs, les limites entre le passage Saint-Martin, la place Saint-Nicolas et la Montée Saint- Nicolas ne sont pas très claires. Aussi, il est proposé de prolonger le passage Saint-Martin jusqu'au carrefour avec la rue Beaurepaire d'une part et la Montée Saint-Nicolas jusqu'à la petite impasse desservant les 28 à 32 place Saint-Nicolas conformément au plan joint à la présente.

- la rue du Vieil Anjou à Vihiers comporte deux accès : l'accès situé à l'est dessert les numéros 1 à 5 et 2 à 8 ; l'accès ouest dessert les numéros 10 à 14. Les deux côtés de la rue ne communiquent que par un cheminement piéton. Aussi, il est proposé de renommer la portion de voie en impasse qui dessert les 10-12-14 « impasse de l'Omnibus ».

- par délibération n°025-2021 en date du 18 février 2021, le Conseil Municipal de Lys-Haut-Layon a décidé de nommer la voie qui reliera la rue de Whalley à la rue de l'Ancienne Gare dans le cadre de l'opération Le Clos du Lys à Vihiers « rue des Voyageurs ». Aussi, afin d'éviter les homonymies, il est proposé de renommer le « Quai des voyageurs » (Halte routière) situé entre la rue de la Martinière et la rue Nationale « place de la Station »

- une habitation est adressée chemin de la Maillée à Saint-Hilaire-du-Bois alors que son accès est situé sur le chemin entre le chemin de la Maillée et le chemin rural dit de la Madeleine qui n'est actuellement pas dénommé. Il est donc proposé de nommer ce chemin « chemin des Flâneries »

- l'Étang du Lys n'est pas dénommé officiellement. Aussi, il est proposé d'officialiser ce nommage.

- le chemin situé entre la rue du Champ de Foire des Champs et la route de Niort est nommé « chemin de la Coulée » sur Vihiers et « La Coulée » sur Saint-Hilaire-du-Bois avec une continuité de numérotation. Aussi, il est proposé de prolonger le chemin de la Coulée jusqu'à la route de Niort.

- afin d'anticiper les futures extensions le long de la route départementale D25, il est proposé de prolonger la rue de Saint-Hilaire jusqu'au rond-point de Saint Hilaire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.
CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.
CONSIDERANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.
CONSIDERANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :
- la rue de la Cure Notre-Dame à Vihiers, portion entre la rue Nationale et la rue de la Madeleine renommée « rue Isidore DESSEPME»
- la rue David d'Angers à Vihiers, portion entre la place Charles de Gaulle et la place Saint-Nicolas renommée « rue Pierre BARILLET (1923-2019) »
-le chemin du Moulin Saint-Martin (Vihiers-Saint-Hilaire-du-Bois) prolongé jusqu'au bout du chemin de la Grosse Motte et la portion entre la rue de Saint-Hilaire et l'actuel chemin de la Grosse Motte renommée « rue Guy BONNET »
- la voie entre l'avenue de Verdun et le croisement D 748/D156 qui marque la limite entre Vihiers et Montilliers, « rue des Cèdres », en accord avec la Commune de Montilliers
- la rue du Marquis de Contades à Vihiers, portion entre la place du Comte de Maupassant et la rue Saint-Nicolas renommée « rue Gustave BARRE »
- la rue du Minage à Vihiers, portion entre la Montée Saint-Michel et la place Saint-Nicolas « rue Eugène SIDAINE»
- le passage Saint-Martin à Vihiers prolongé jusqu'au carrefour avec la rue Beaurepaire
- la montée Saint- Nicolas à Vihiers prolongée jusqu'à la petite impasse desservant les 28 à 32 place Saint-Nicolas
- la rue du Vieil Anjou à Vihiers, portion de voie en impasse qui dessert les 10-12-14 « impasse de l'Omnibus ».
- le quai des Voyageurs à Vihiers (Halte routière) situé entre la rue de la Martinière et la rue Nationale « place de la Station »

Accusé de réception en préfecture
049-200059475-20210916-129-2021-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021

- le chemin entre le chemin de la Maillée et le chemin rural dit de la Madeleine à Saint-Hilaire-du-Bois « chemin des Flâneries »
-l'étang du Lys à Vihiers
- le chemin de la Coulée (Vihiers-Saint-Hilaire-du-Bois) prolongé jusqu'à la route de Niort.
- la rue de Saint-Hilaire à Vihiers prolongée jusqu'au rond-point de Saint Hilaire

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Marie-Françoise JUHEL en sa qualité de maire déléguée de la commune de Vihiers ou Monsieur Fabrice MAILLET en sa qualité de maire délégué de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médérick THOMAS

MAIRIE DE LYS-HAUT-LAYON
LYS HAUT LAYON
COMMUNE NOUVELLE

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 12/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

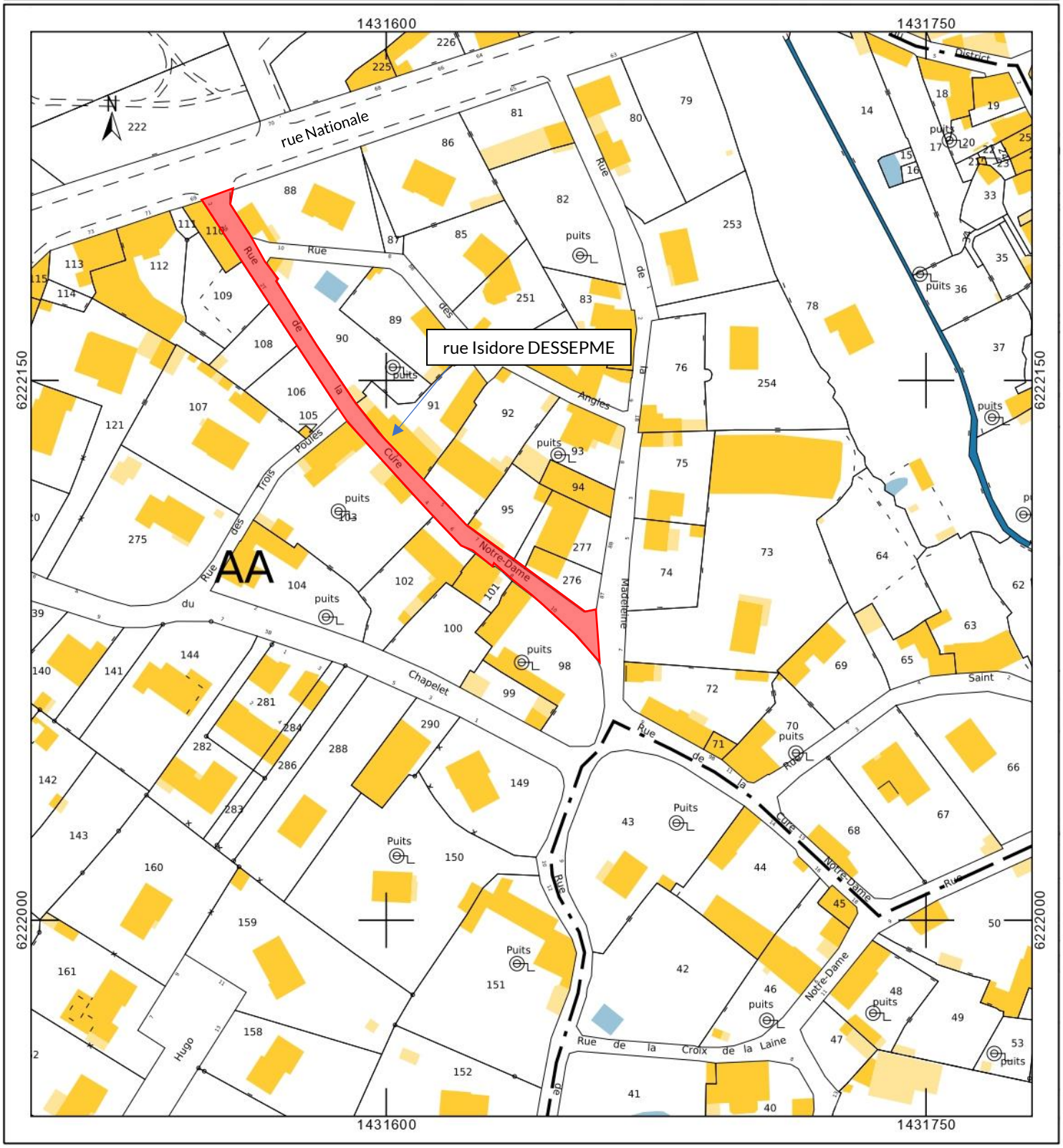

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

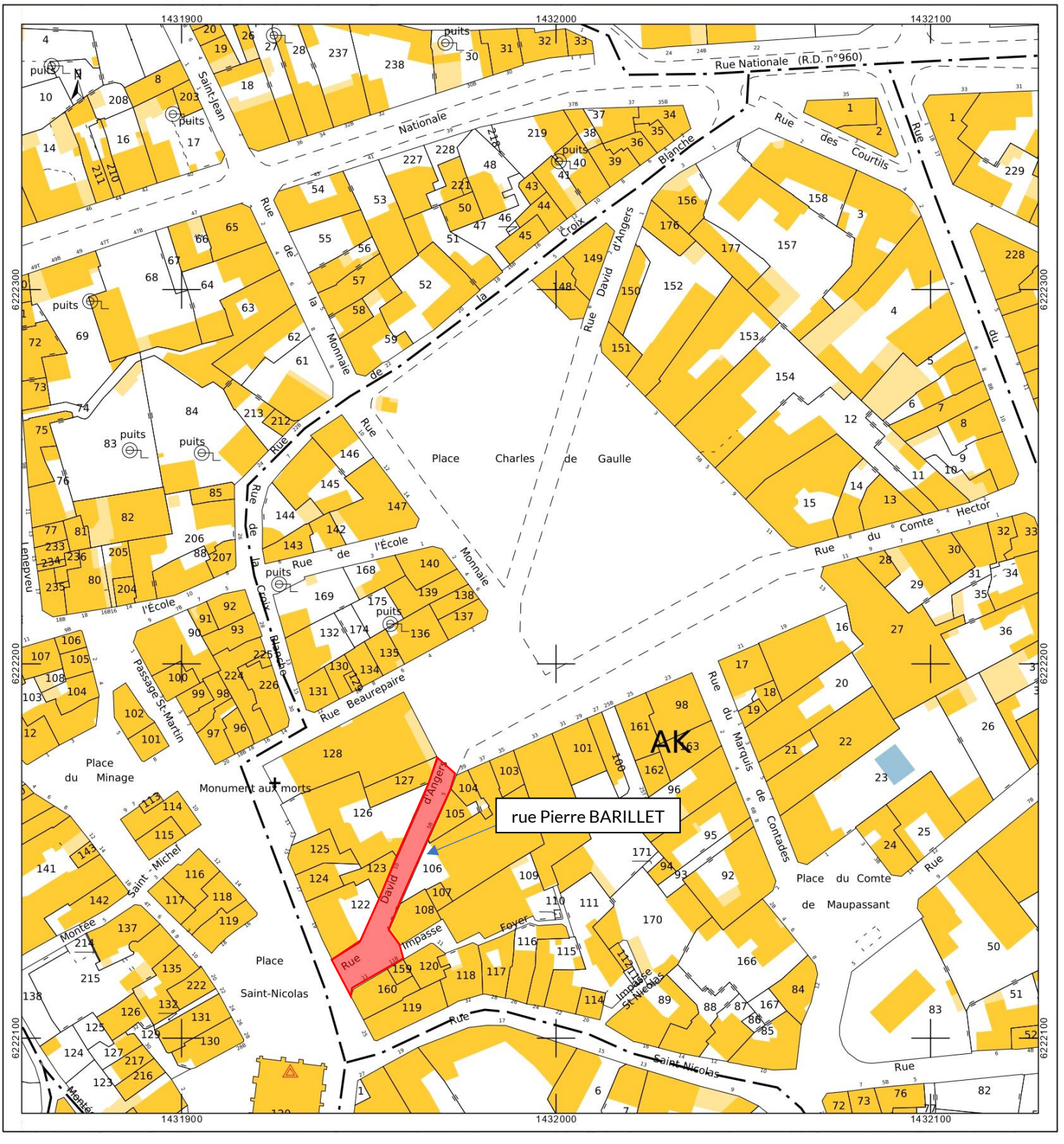

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

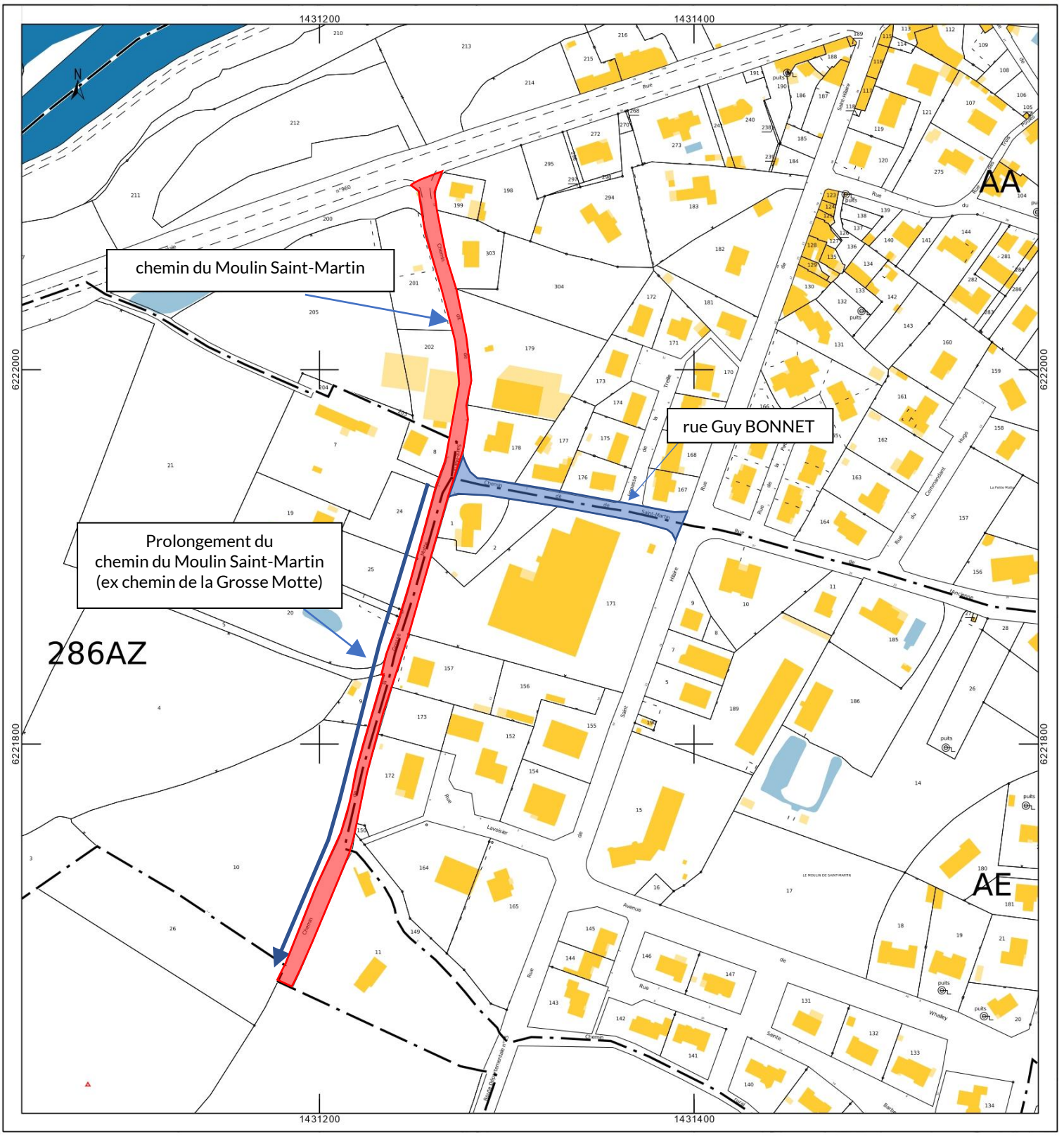

géoportail

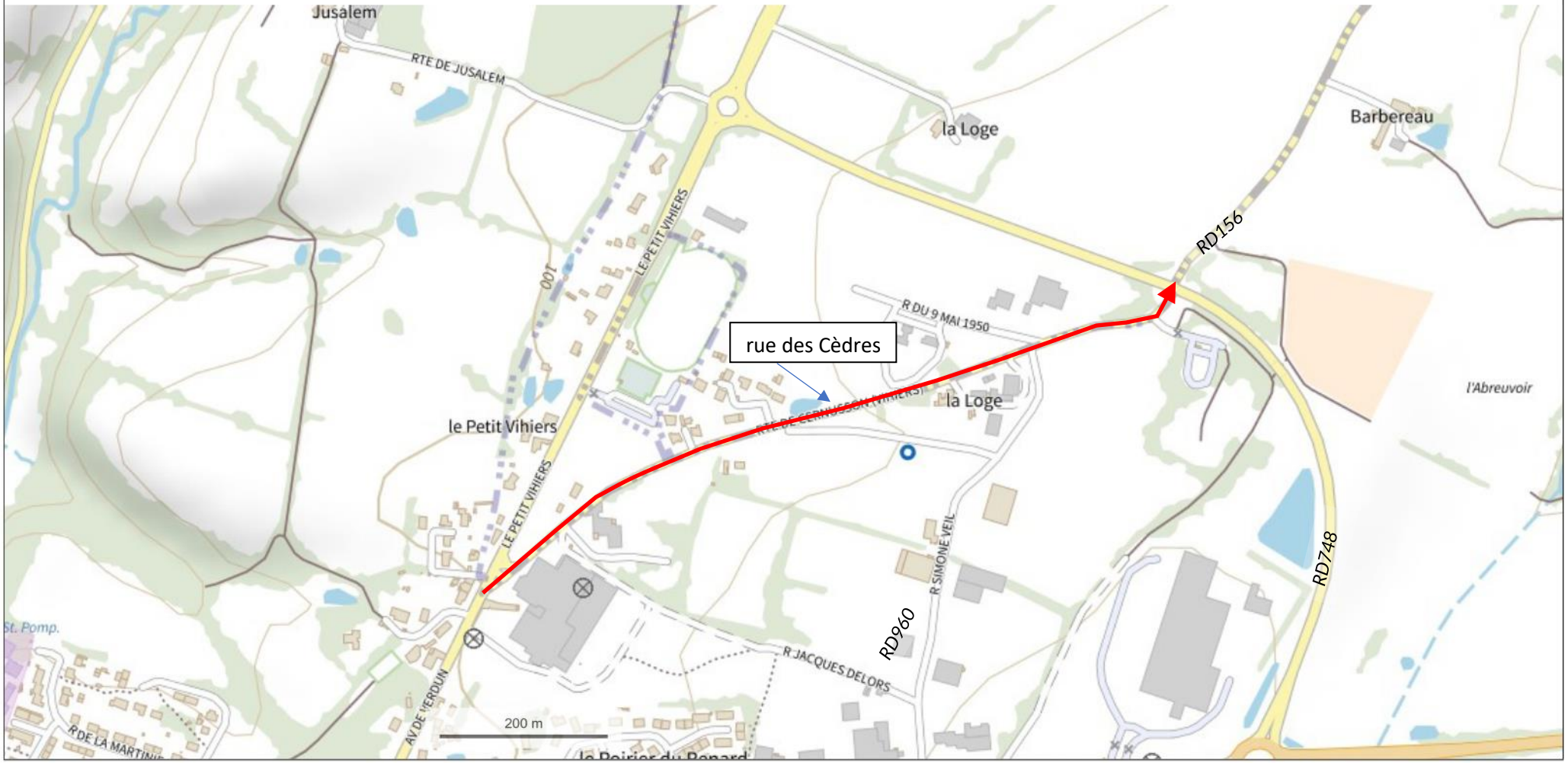

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 31′ 07″ W
Latitude : 47° 09′ 02″ N

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 23/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

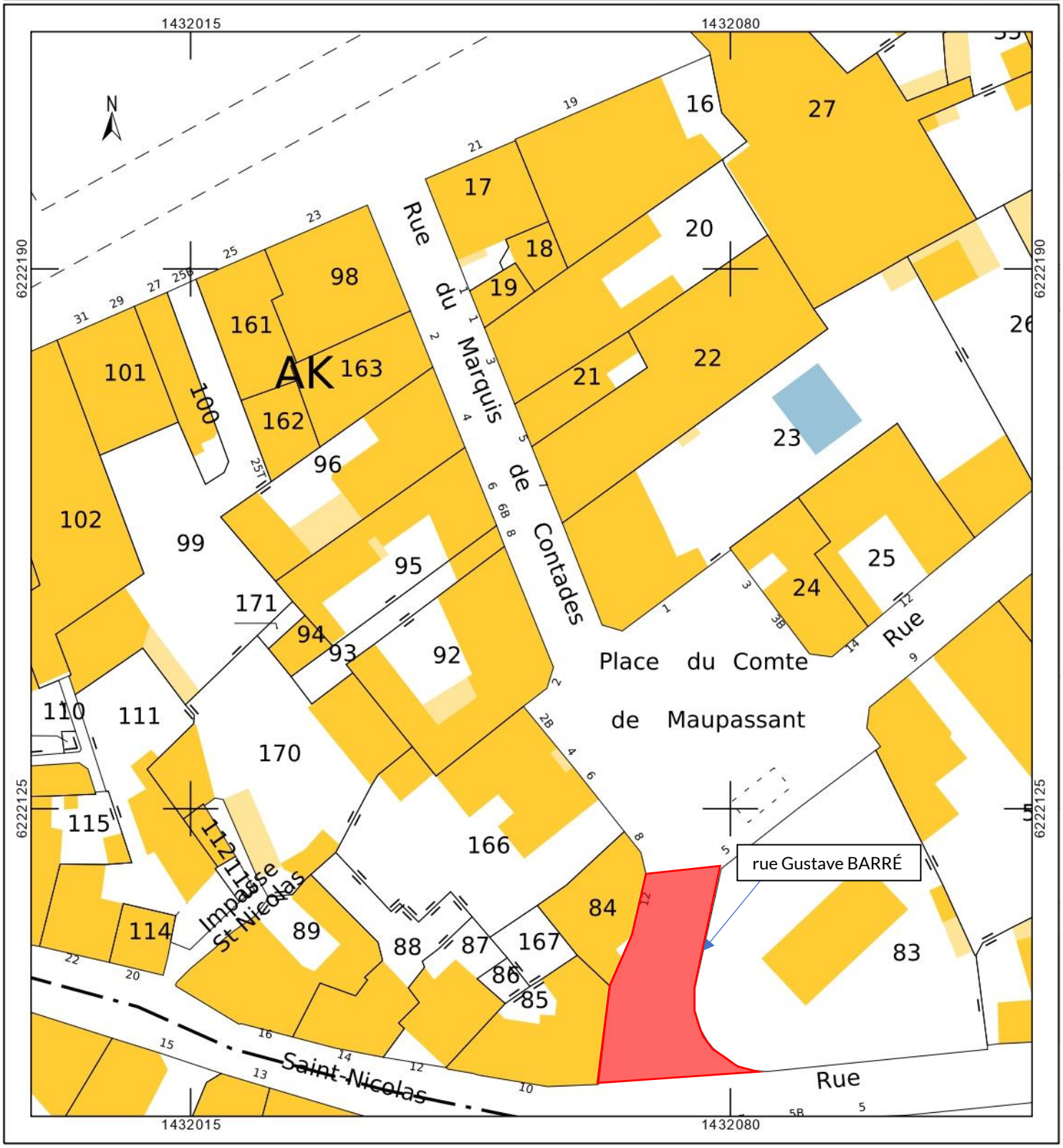

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

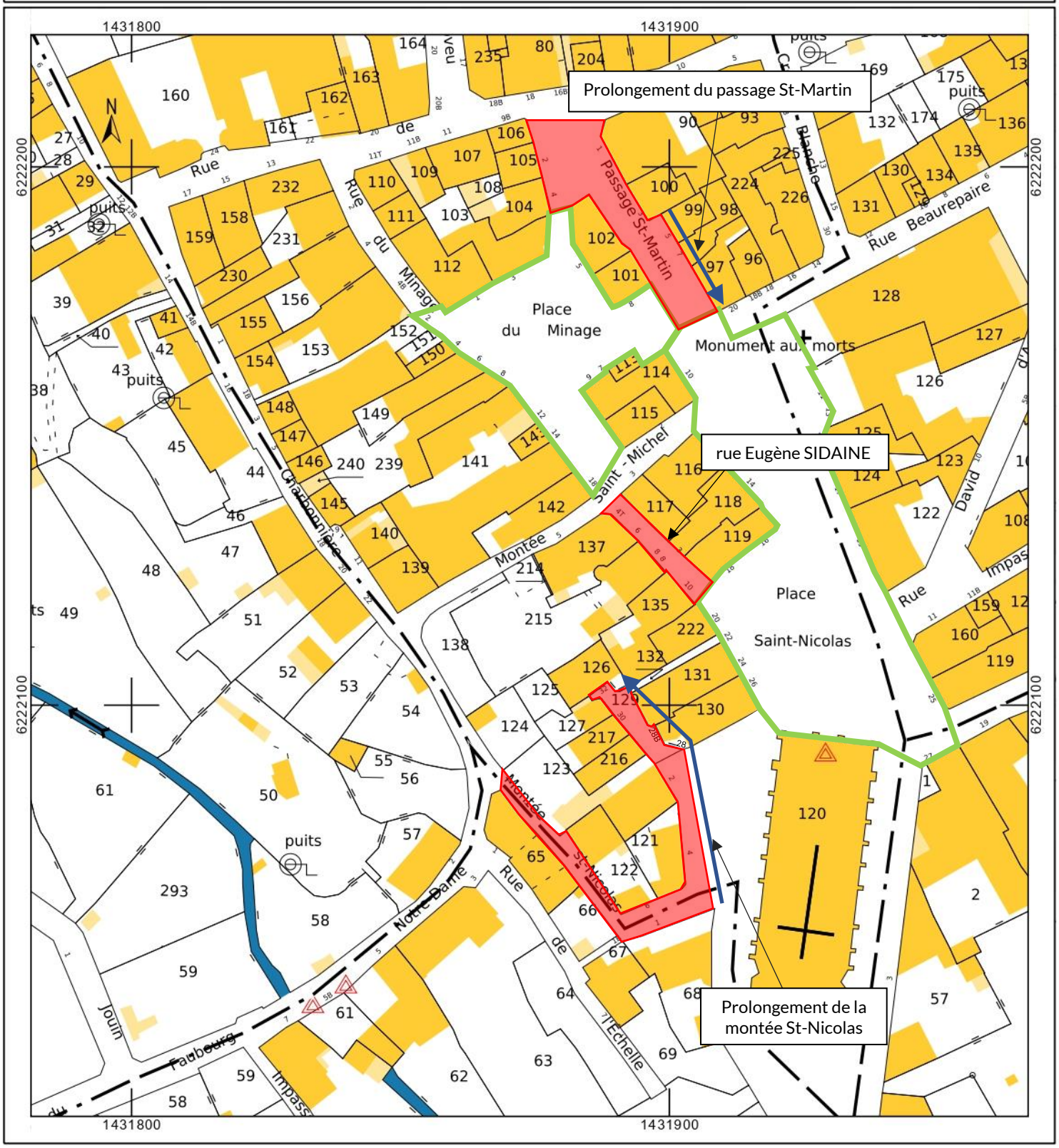

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

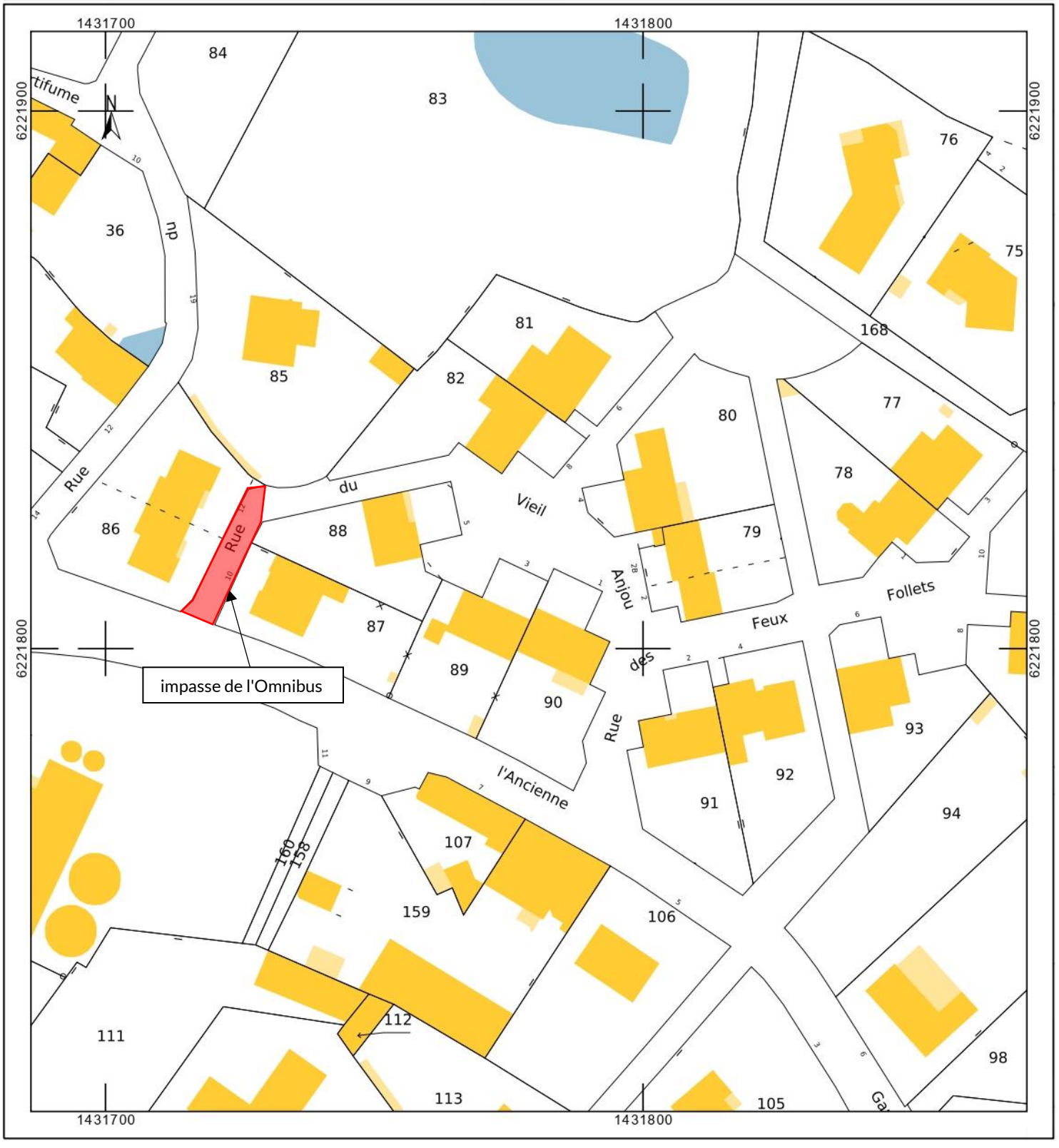

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

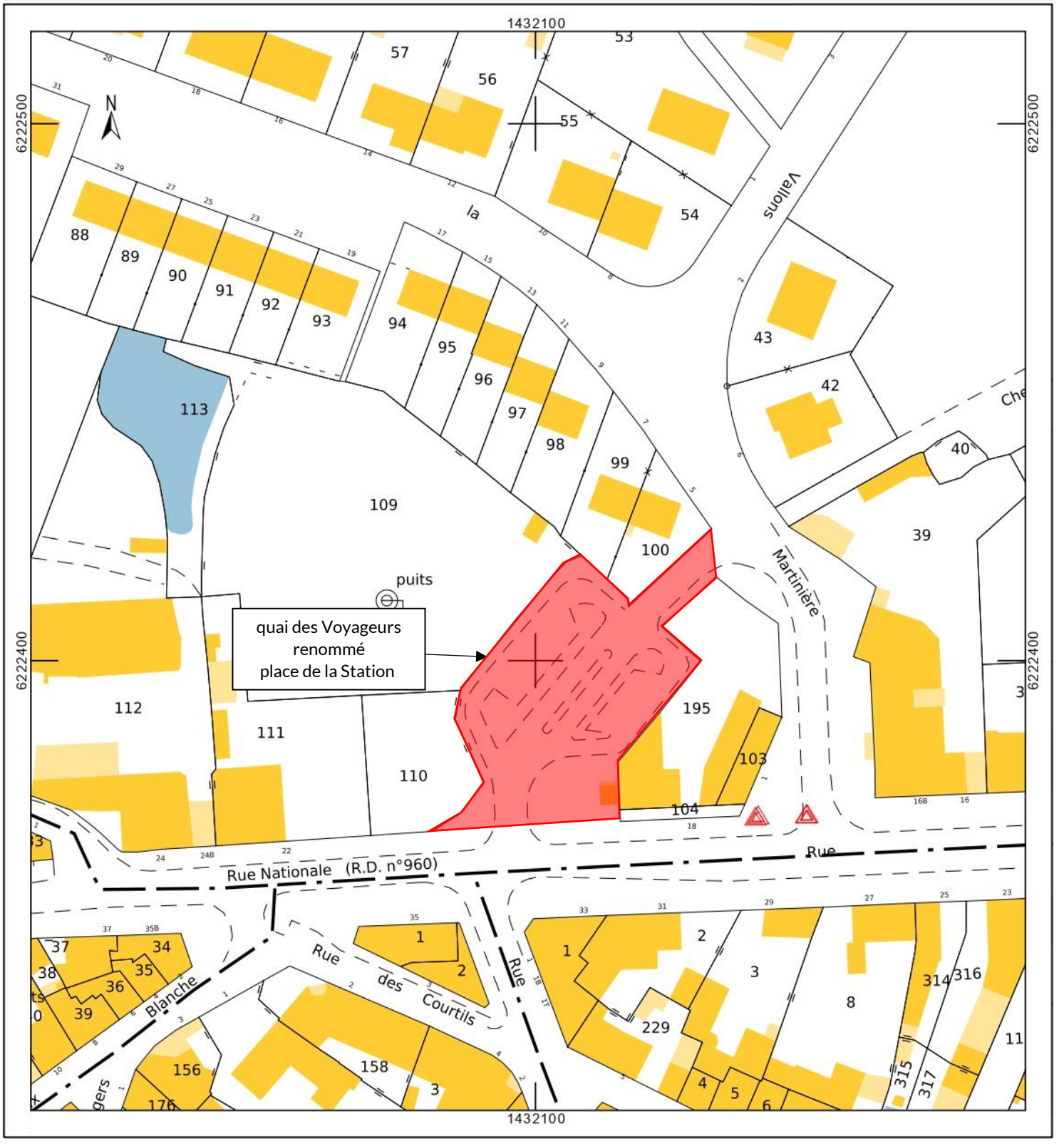

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 08/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

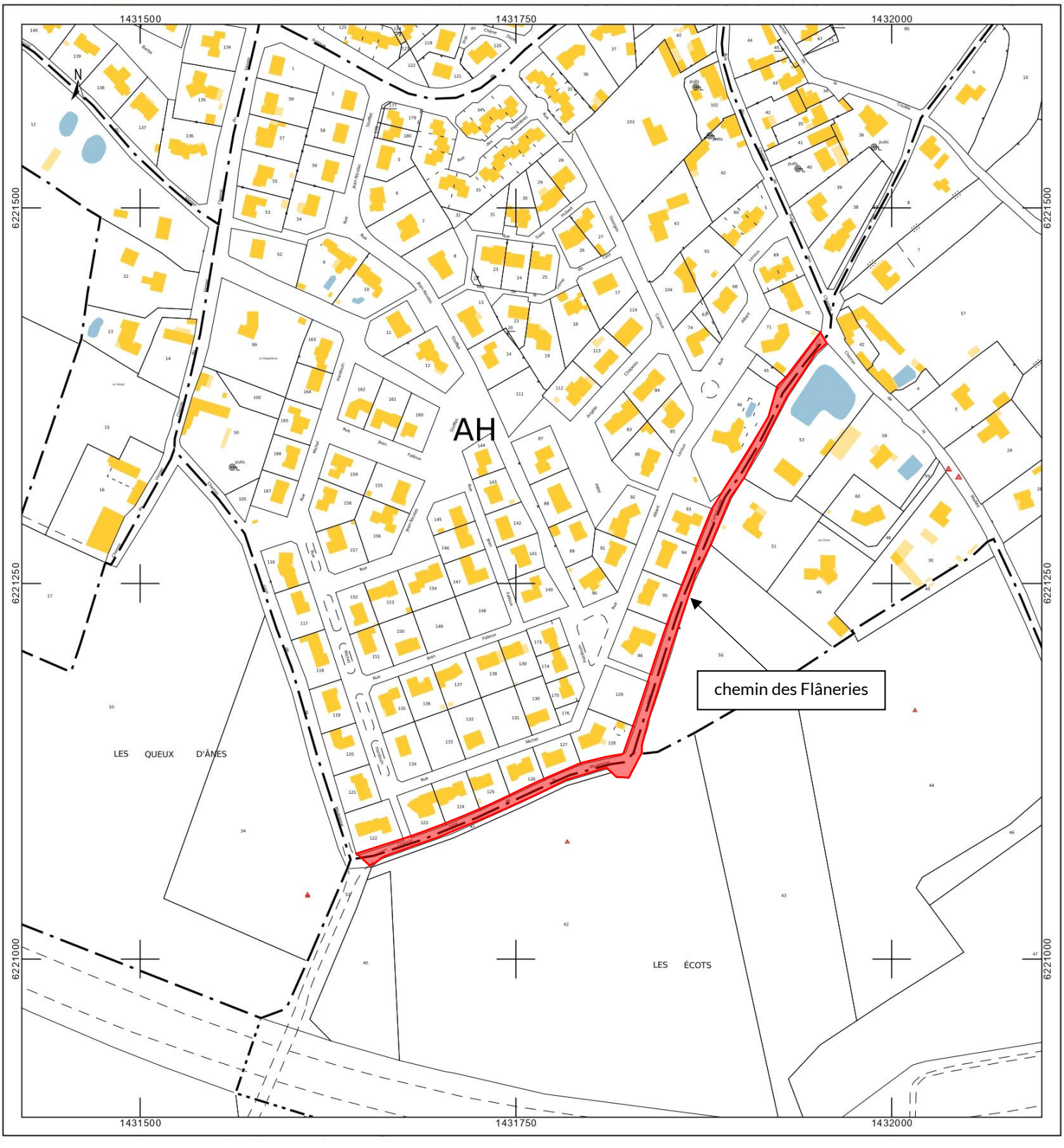

géoportail

© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 32' 39" W
Latitude : 47° 08' 44" N

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AS
Feuille : 286 AS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

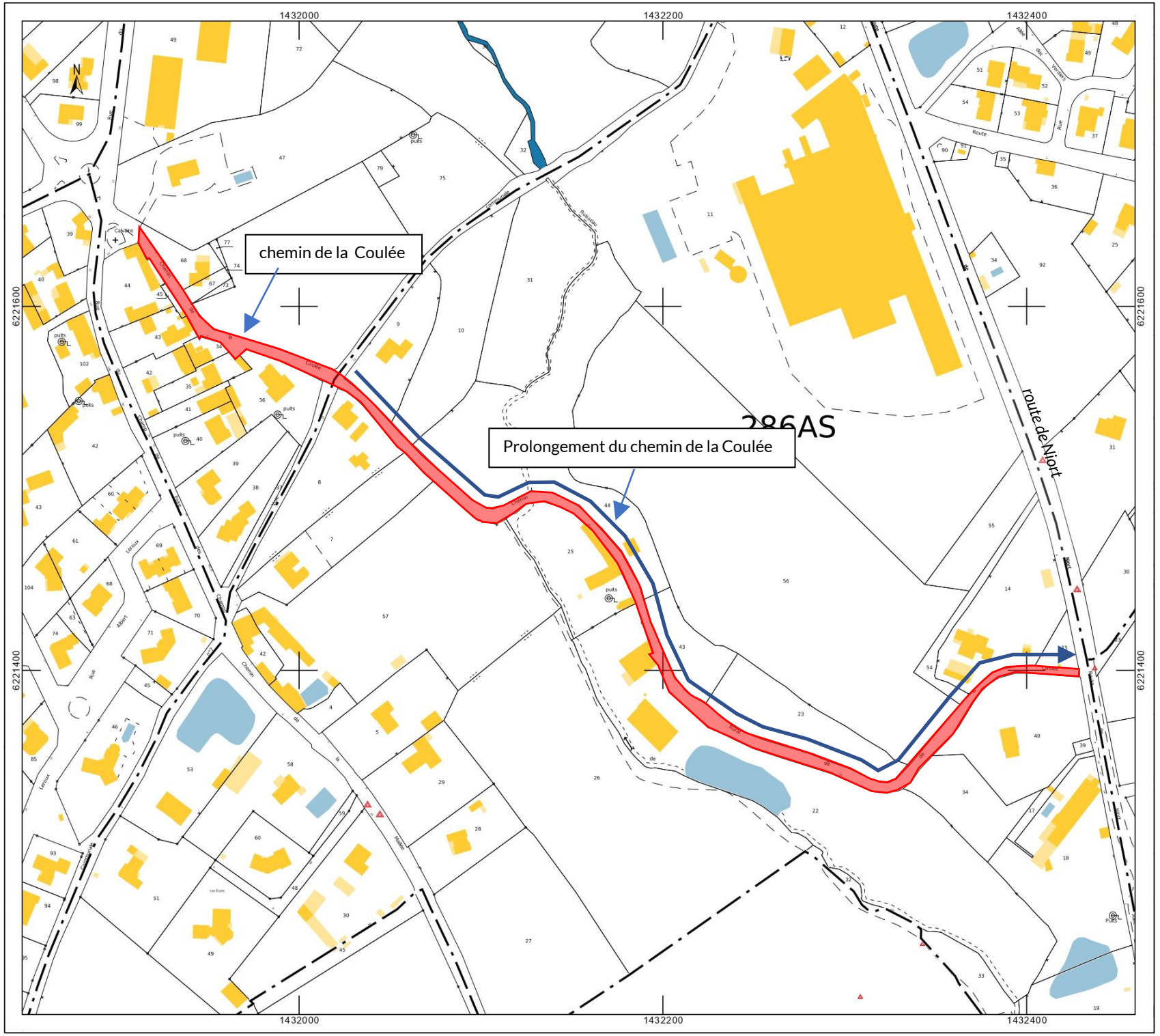

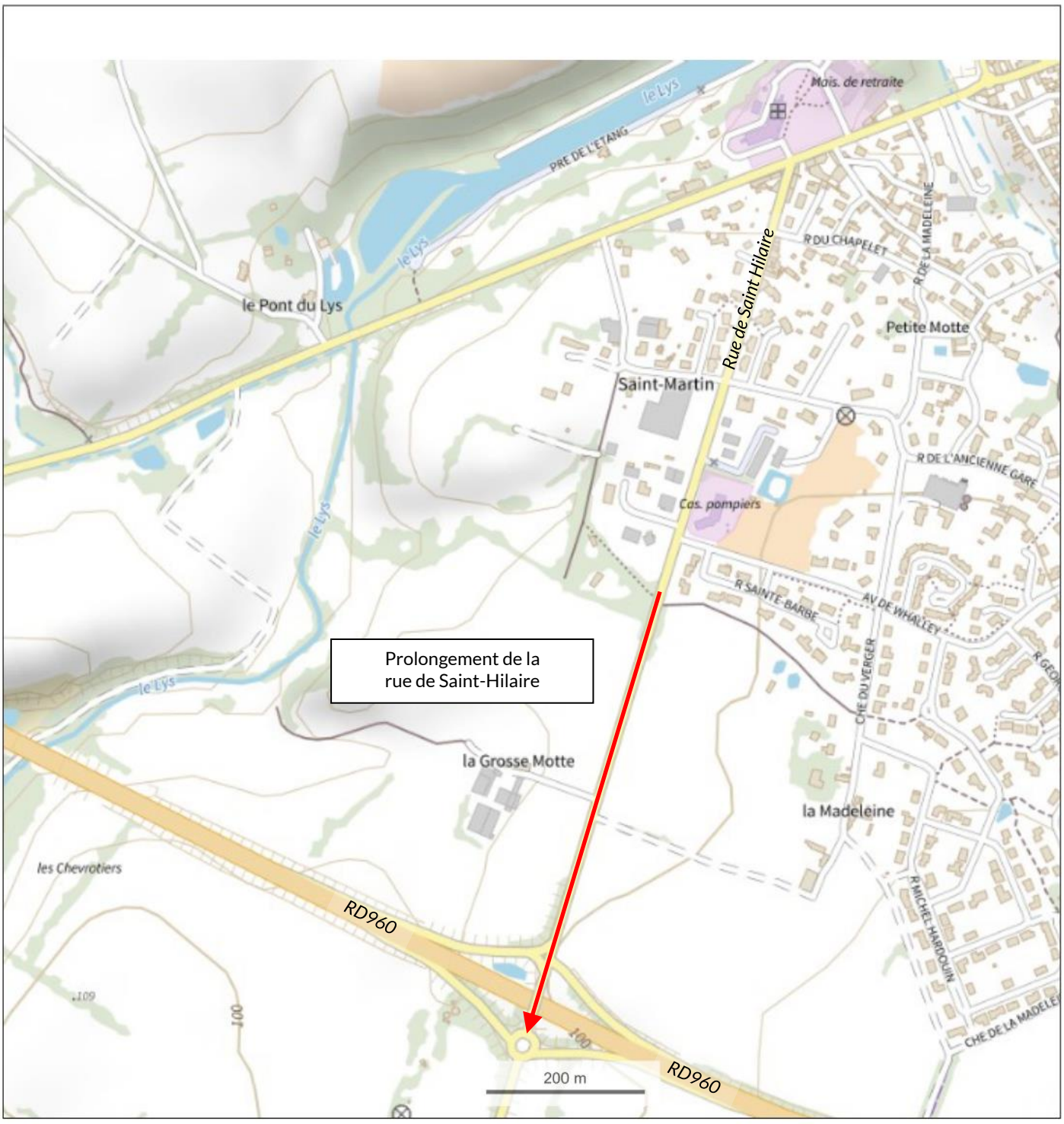

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 32′ 01″ W
Latitude : 47° 08′ 23″ N